

Où acheter sa carte journalière :

Sur notre site Internet

Contacts :

Président : 06.78.52.60.32

Trésorier : 06.61.11.30.40

infos@apl-chenecey.com

www.apl-chenecey.com

Les cartes annuelles sont disponibles sur notre site Internet. Elles sont accessibles à tous.

Pêche de loisir :

- Pêche ouverte autorisée tous les jours sur l'ensemble du parcours
- Les rives sont accessibles, respectez les passages, les clôtures et les plantations (aulnes, saules, ...)
- En marchant dans l'eau, évitez de déplacer les cailloux et de piétiner les tufs calcaires qui abritent la microfaune.
- Décrochez vos prises avec précaution, les ombres en particulier sont fragiles ; ne les sortez pas de l'eau.
- Laissez les bords de rivière propres, comme vous souhaitez les trouver. Si quelques déchets gâchent le site, ramassez-les pour les mettre dans la poubelle du parking.
- Pêchez pour le sport et le plaisir, restez cordial(e) avec les autres pêcheurs et les habitants de la vallée, c'est le meilleur conseil pour une bonne séance de pêche.

Les cartes de pêche :

Carte annuelles

Personne majeure : 92,90€ (+CPMA 41,20€)

12-18 ans : 16,80€ (+CPMA 6,20€)

Moins de 12 ans : 6€ (+CPMA 1€)

Carte journalière : 16,60€ (+CPMA 5,10€)

Règlementation :

- Pêche Buldo interdit avant l'ouverture de l'ombre. Waders autorisés à partir de l'ouverture de l'ombre. La pêche en marchant dans l'eau est strictement interdite avant cette date. **Hameçons sans ardillon ou écrasé.** Dans tous les cas se référer à l'ARP en vigueur.

Dates d'ouverture :

Truite : 8 mars au 21 septembre 2025

Ombre commun : 18 mai au 21 septembre 2025

Limitation du prélèvement :

- **Truite fario et ombre commun : no-kill intégral**

- Truite arc-en-ciel : 4/jours. Taille 25cm.

Peuplement :

Truites farios, Ombres, Chevaines, Barbeaux, Blageons...

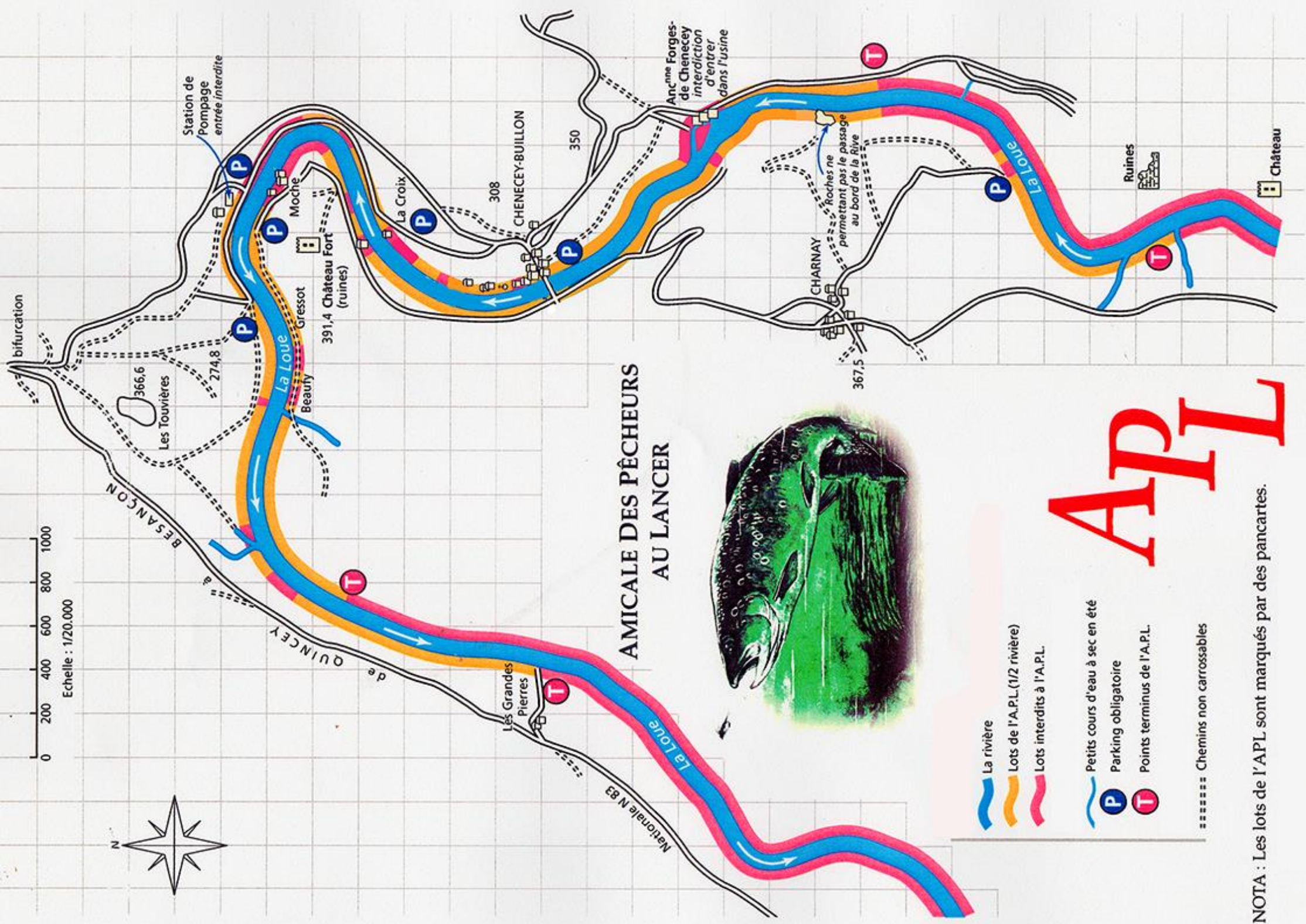
AAPPMA

Amicale des pêcheurs au lancer

Chenecey-Buillon

2025





AMICALE DES PÊCHEURS AU LANCER



- La rivière
- Lots de l'A.P.L. (1/2 rivière)
- Lots interdits à l'A.P.L.
- Petits cours d'eau à sec en été
- Parking obligatoire
- Points terminus de l'A.P.L.
- Chemins non carrossables

APL

NOTA : Les lots de l'APL sont marqués par des pancartes.